



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 17 octobre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Olivier ; MESNIER Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; OUDET Alain suppléant de M. Emmanuel CRETIN ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; LAMBERT Marie ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandant : Félix CHOPARD ; Marie LAMBERT ; Valérie MAILLARD ; Jean-François MÉNESTRIER

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET ; Guillaume BAILLY ; Cyril DEVESA ; Franck BERNARD

PRÉVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MFR DE MORRE**Rapporteur** : Monsieur Olivier LEGAIN, Vice-Président

Dans le cadre de la fête du réemploi et de la réparation qui se déroulera à Thise le dimanche 19 novembre, le SYBERT va, comme pour l'édition 2022 à Saône, mettre en place une « gratifera » (ou zone de gratuité). Une « gratifera » est une zone aménagée à partir de dons d'objets et vêtements, en bon état de fonctionnement, qui sont mis gratuitement à disposition du public. Cette zone est issue d'un appel aux dons réalisé en amont de cette journée.

En 2022, nous avons fait appel à la MFR de Morre pour nous aider à installer l'espace la veille de l'événement et accueillir le grand public dans cet espace le jour J.

8 apprenants s'étaient portés volontaires pour ce projet.

Ce projet entrainait pleinement dans les objectifs de la formation à savoir mettre les jeunes apprenants en situation de mise en rayon et valorisation d'articles divers, d'échanges avec le public. Il s'inscrit également dans la cadre de la mise en place d'une boutique-ressourcerie au sein même de la MFR.

Les différentes étapes du projet :

- Etape 1 : réceptionner les dons, mettre de côté ce qui n'est pas en état en amont
- Etape 2 : installation dans la salle avant l'ouverture au public, sur les portants pour les habits et sur les tables et présentoirs pour le reste (vaisselle, livres, jouets et jeux, appareils électriques, petits objets, déco, accessoires, chaussures...). Mettre les stocks de réassort sous les tables.
- Etape 3 : accueillir le public, faciliter en donnant des sacs pour remporter les objets, faire du réassortiment grâce aux stocks sous les tables.

Le SYBERT, comme la MFR, souhaite renouveler le partenariat cette année avec les apprenants de la filière commerce. En contrepartie, il est décidé de donner une gratification aux apprenants présents lors de ces journées, à travers le versement d'une subvention d'un montant maximum de 480 €.

Le disponible sur le budget relatif aux subventions de la compétence Prévention permet cette nouvelle action.

À l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec la MFR de Morre et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

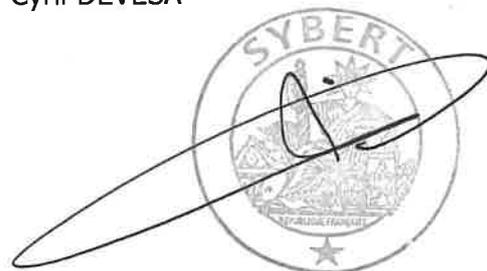
Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

S²LOW

ID : 025-252508247-20231017-2023_10_08_52-DE

Secrétaire de séance,
BERNARD Franck





CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYBERT ET LA MFR DE MORRE

Entre les soussignées :

Le SYBERT, représenté par son Président, Cyril DEVESA, dûment habilitée par délibération du Comité Syndical en date du 17 octobre 2023,

Et

La Maison Familiale et Rurale de Morre, représentée par sa directrice Cathy SCHULTZ, dûment habilitée, dont le siège social est situé 11 rue des Planches à MORRE,

Préambule

Le SYBERT porte un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, le SYBERT organise des événements grand public, notamment lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, qui se déroule chaque année durant 10 jours sur le mois de novembre.

Cette année, le SYBERT organise la fête du réemploi et de la réparation le dimanche 19 novembre à Thise. De nombreux partenaires sont conviés pour l'occasion et un espace de gratuité (« gratiféria » ou donnerie) est installé.

La MFR de Morre est un organisme de formation. Ce projet entre pleinement dans les objectifs de la formation, à savoir mettre les jeunes apprenants en situation de mise en rayon et valorisation d'articles divers, d'échanges avec le public. Il s'inscrit également dans la cadre de la mise en place d'une boutique-ressourcerie au sein même de la MFR.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le SYBERT et la MFR de Morre et de fixer les engagements respectifs de chacune des parties.

Article 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de la fête du réemploi et de la réparation qui se déroulera à Thise le dimanche 19 novembre 2023, le SYBERT prévoit l'installation d'un espace de gratuité. Cette zone sera aménagée à partir de dons d'objets et vêtements, en bon état de fonctionnement, qui sont mis gratuitement à disposition du public. Cette zone est issue d'un appel aux dons auprès des habitants, l'ensemble des objets étant collecté sur place la journée du samedi 18 novembre 2023.

Pour assurer l'installation et la gestion de cette espace de gratuité, le SYBERT sera soutenu par un groupe d'apprenants volontaires mobilisés pour l'occasion par la MFR de Morre. Le groupe aura pour mission, en lien avec le SYBERT, d'installer cette zone an amont (le samedi 18 novembre) et d'animer cette zone (le dimanche 19 novembre). Chaque étudiant s'inscrira pour la journée. Un responsable de formation sera présent sur les deux journées.

Les différentes missions confiées seront :

- Étape 1 : réceptionner les dons, mettre de côté ce qui n'est pas en état en amont
- Étape 2 : installation dans la salle avant l'ouverture au public, sur les portants pour les habits et sur les tables et présentoirs pour le reste (vaisselle, livres, jouets et jeux, appareils électriques, petits objets, déco, accessoires, chaussures...). Mettre les stocks de réassort sous les tables.

- Étape 3 : accueillir le public, expliquer la démarche et le concept de « gratifiera », faciliter les échanges, donner des sacs pour remporter les objets, faire du réassortiment grâce aux stocks sous les tables.

Étape	Date / Lieu	Nombre d'élèves de la MFR prévus à cette étape
Réception des dons / installation de la zone	Samedi 18 novembre / Thisse	6 apprenants
Ouverture / échanges avec le public / réassortiment	Dimanche 19 novembre / Thisse	6 apprenants

Il est convenu de donner une gratification aux apprenants présents lors de ces journées à raison d'un chèque cadeau type « besac kdo » d'une valeur de 40 € par journée de présence.

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA MFR DE MORRE

La MFR de Morre s'engage à :

- mettre en œuvre le projet décrit à l'article 2
- mettre à disposition un groupe d'apprenants lors des deux journées à raison de 6 apprenants par journée
- transmettre la liste des apprenants volontaires au SYBERT dans la semaine avant l'événement (semaine 46)
- distribuer aux apprenants ayant participé à l'événement un chèque cadeau d'une valeur de 40€ par journée réellement réalisée
- communiquer via l'ensemble de ses canaux de communication sur la fête du réemploi et de la réparation
- adresser un bilan en fin de manifestation avec les noms des apprenants ayant participé à la manifestation
- citer le SYBERT comme partenaire du projet et sur tout support de communication utilisé par le bénéficiaire de la subvention.

Article 4 : ENGAGEMENTS DU SYBERT

Le SYBERT s'engage à :

- co-construire le projet de gestion de l'espace de gratuité avec le responsable de formation de la MFR de Morre ;
- former les apprenants volontaires en amont des deux journées afin de leur expliquer les objectifs et attendus du projet ;
- verser une subvention d'un montant maximal de 480 € à la MFR de Morre.

Article 5 : MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE

Il est convenu que la MFR de Morre reçoive de la part du SYBERT une subvention d'un montant **maximum** de 480 €.

Ce montant sera ajusté, éventuellement à la baisse, à la fin de la manifestation, après l'envoi d'un bilan attestant de la présence effective des apprenants sur la manifestation.

Article 6 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention interviendra en une fois à l'issue de la manifestation, sur présentation du bilan.

Article 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à la notification et se clôturera après le versement de la subvention.

Article 8 : ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

La MFR de Morre, en tant que bénéficiaire d'un partenariat avec le SYBERT, établissement public, par application de la loi du 24 août 2021 contre le séparatisme et son décret d'application du 31 décembre 2021, s'engage à signer un contrat d'engagement républicain ; ***il est annexé à la présente convention qui le lie au SYBERT et conditionne l'attribution de l'aide du SYBERT.***

Par la signature de ce contrat d'engagement républicain, elle s'engage notamment :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République
- à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République
- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public

La MFR de Morre doit informer les membres (dirigeants, usagers, employés,...) par tout moyen (affichage, internet, ...) de cet engagement républicain.

Tout manquement par les dirigeants, les salariés, impliquera un retrait du partenariat sur décision motivée de la collectivité, après mise en demeure d'explications auprès de l'association. Le MFR informera le SYBERT de la date de communication, de publication ou d'affichage de cet engagement.

Article 9 : RÉSILIATION

La présente convention peut être résiliée :

- en cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par l'une des deux autres parties, restée sans effet pendant une durée de 15 jours
- à la demande de l'une des parties, avec le respect d'un préavis de 3 mois.

Article 10 : LITIGES

En cas de différend relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Fait en un exemplaire

À Besançon, le.....

**Pour le SYBERT,
Le Président,
Cyril DEVESA**

À Morre, le.....

**Pour la MFR
La Directrice
Cathy SCHULTZ**